

## Migration et développement

### « Une nouvelle utopie libérale... imposée au sud »

Maurizio VITULLO

---

#### Introduction

Dans une note précédente consacrée à cette thématique, nous avons jeté les bases d'une réflexion sur le sens politique des concepts qui sont véhiculés dans les débats abordant les questions des migrations et du développement. Afin d'alimenter le débat citoyen qui se débute en juillet prochain lors du Forum international sur les migrations et le développement, le CEPAG proposait comme préalable de déconstruire les concepts utilisés.

Une des conclusions pointait le caractère profondément néolibéral des politiques défendues en la matière. Nous avons souligné l'omnipotence des préoccupations économiques et sécuritaires des pays riches (les pays membres de l'OCDE) dans la définition des termes du débat.

Pour nous, un des objectifs majeurs est de questionner les idées reçues et de reconsidérer de fond en comble la thématique. La sortie de la gestion sécuritaire des flux migratoires et du développement économique constituera les axes incontournables d'une nouvelle politique internationale.

Pour éviter que le débat sur les migrations et le développement ne soit instrumentalisé à des fins mercantilistes ou sécuritaire et, in fine, mis au service de la mondialisation libérale, il apparaît nécessaire non seulement de comprendre les implications concrètes des politiques défendues par les puissances du nord mais aussi et surtout de donner la voix aux migrants et d'intégrer, comme le souhaite l'Organisation internationale du travail, les préoccupations des pays du sud dans un plan d'action mondial.

## **Les migrations mondialisées**

Dans l'état actuel des statistiques, il est difficile, voire impossible, de quantifier de manière précise et évolutive les flux migratoires mondiaux. Selon le rapport de 2002 des Nations Unies 'International migration report', 175 millions de personnes résideraient dans un pays d'accueil. 86 millions de ceux-ci sont identifiés comme des travailleurs migrants. Depuis les années 90, dans un contexte d'accroissement des échanges commerciaux, les flux migratoires augmentent au rythme de 6 millions de migrants par an. La complexification des mouvements et la mondialisation des flux font que presque tous les pays de la planète sont directement touchés et sont, à des degrés différents, à la fois pays d'origine, de transit et de destination. Entre 1970 et 1999, sur 152 pays, le nombre de ceux considérés comme destination des migrants est passé de 39 à 67, celui des pays émetteurs de flux migratoires est passé de 29 à 55. Le nombre des pays considérés à la fois émetteurs et récepteurs de flux migratoires est passé de 4 à 15.

Au cours de la dernière décennie, le profil des migrants s'est également diversifié. Au niveau des migrations économiques, on retrouve principalement deux catégories de travailleurs aux extrémités de l'échelle professionnelle. Au sommet de l'échelle se trouvent les travailleurs migrants hautement qualifiés. Ils se déplacent sur le marché interne des sociétés transnationales, principalement dans les pays riches ou dans le sillage d'investissements étrangers dans les pays du sud. Au bas de l'échelle, la grande majorité des flux rassemble des travailleurs qui émigrent pour des emplois non qualifiés dans des secteurs d'emploi délaissés par les nationaux.

Enfin, l'instabilité croissante du monde a provoqué une forte augmentation du nombre de réfugiés pour atteindre en 2004 le chiffre de 18.2 millions dont une partie s'insère dans le marché du travail des pays d'accueil.

## **A la recherche des causes migratoires**

Les causes qui sont susceptibles de déclencher les migrations sont multiples et complexes. Citons la pression démographique, la pauvreté, les famines, les guerres, les gouvernements autoritaires et répressifs, les catastrophes naturelles, les dégradations de l'environnement, le réchauffement climatique, l'accès aux ressources naturelles vitales (eau, terre agricole...), les écarts salariale entre les pays riches et pauvres, l'idéalisation entretenue de l'Occident, l'absence de droits et de liberté, l'absence de travail et de perspective d'avenir, la libéralisation des échanges économiques, la réduction des coûts de transports et de communication, l'attrait du voyage...

Dans une grande majorité des cas, un individu décide de quitter son pays pour une série de raisons, rarement pour une seule.

Au cours de la dernière décennie, le nombre de migrants (résidents ou temporaires) n'a cessé d'augmenter. L'aggravation des tensions internationales et des conflits, le dérèglement climatique et l'appauvrissement des populations du sud continueront à amplifier les mouvements de population. Enfin, la mondialisation de l'économie sous l'impulsion de l'organisation mondiale du

commerce a une incidence importante, mais qui reste encore à évaluer, sur les déplacements des individus.

## **La Belgique, à l'écoute du sud ?**

En Belgique, les grands pourfendeurs de l'approche 'migration/développement' sont tous issus de la mouvance libérale. Les Louis Michel (Commissaire européen), Verhoofstad (premier ministre), de Gucht (Affaires étrangères), De Decker (coopération au développement) et Dewael (Intérieur) ne sont pas en manque d'idée sur le sujet. Tous défendent une politique ferme et sécuritaire à l'égard des migrants indésirables et une politique d'ouverture sélective à l'égard des migrants économiquement rentables.

Lors des rencontres interrégionales (Europe-Afrique) ou des contacts bilatéraux directs portant sur 'migration et développement', les questions de sécurité (contrôle des frontières, procédure d'expulsion ou de réinsertion) constituent bel et bien le véritable enjeu des discussions. Louis Michel, Commissaire européen au développement et à l'aide humanitaire, a entamé en octobre 2006 une tournée africaine sous le signe de la coopération et des migrations. L'occasion pour le commissaire européen de rappeler que l'accord de Cotonou, à côté de l'aide accordé pour le développement durable, prévoit la collaboration des pays d'origine, de transit et de destination et le retour dans leurs pays d'origine des ressortissants en situation illégale.

Dans les pays riches (membres de l'OCDE), la question des flux migratoires est traitée essentiellement sous l'angle du contrôle des frontières et de la lutte contre les migrations illégales et sous l'angle des besoins économiques. Cette double approche à la fois sécuritaire (restriction, expulsion) et opportuniste (besoin de main d'œuvre et besoin démographique) caractérise l'ambiguïté du discours politique. L'incohérence qui peut en découler est résolue par le nouveau discours libéral de l'immigration choisie qui reconnaît le mouvement des personnes dans la mesure où elles répondent, le temps nécessaire, aux besoins des pays développés.

Dans cette perspective, la gestion des flux migratoires est mise au service du développement économique et de la croissance des pays de destination. La coopération au développement est, quant à elle, mise au service du contrôle des flux, de la fixation des populations et de la réinsertion des migrants. De nombreux accords bilatéraux de coopération comportent des chapitres consacrés au renforcement au Sud des capacités de gestion des flux migratoires, de réinsertion des migrants déboutés et de lutte contre les clandestins.

## **Forum mondial sur les migrations et le développement.**

**Bruxelles. 10-11 juillet 2007.**

### **Vers une politique migratoire au service du développement ?**

Ce forum fait suite sur proposition de la Belgique à la rencontre de haut niveau organisée en septembre 2006 par les Nations Unies. La Belgique propose d'organiser pendant deux journées une vaste consultation impliquant 120 gouvernements et les principales agences et organisations internationales et régionales impliquées dans le champ de la migration et du développement.

A la veille de la rencontre officielle, la 'société civile' est invitée à participer aux débats et à élaborer une contribution qui sera portée à la connaissance des gouvernements. Les travaux de la société civile seront pilotés par la Fondation Roi Baudouin.

L'objectif gouvernemental du Forum mondial sur la migration et le développement se décline sur les trois thèmes suivants :

1. Migration et développement socio-économique. Développement du capital humain et mobilité du travail afin de maximiser les opportunités et minimiser les risques ;
2. Financement du développement. Transferts de fonds et autres ressources des diasporas.
3. Renforcement institutionnel des liens entre les politiques de migration et de développement.

## Analyse

1. Le premier thème illustre parfaitement l'approche néolibérale des questions migratoires. Dans une optique purement économiste et utilitariste, il s'agit de mettre en place une nouvelle division internationale du travail en promouvant la mobilité internationale des travailleurs. Ici le terme de développement fait exclusivement référence à la croissance économique et à la libéralisation des marchés. La migration est au service du développement qui est au service du commerce et de l'économie mondialisée. L'idée force est d'accroître la mobilité temporaire des travailleurs. Il s'agit en quelque sorte de construire au niveau mondial un vaste marché de travailleurs intérimaires susceptibles de répondre rapidement au manque de main d'œuvre qualifié ou non des secteurs d'activités. La libéralisation des services au niveau européen ou dans le cadre des négociations de l'organisation mondiale du commerce (notamment dans les accords généraux portant sur le commerce des services) permet de mieux comprendre la dynamique enclenchée. Comme dans la directive européenne sur le détachement des travailleurs, les accords généraux sur le commerce des services (OMC) définissent une migration économique appelée temporaire ou circulaire. Comme son nom l'indique, ce type de migration ne vise pas la migration d'établissement et le séjour permanent. Il s'agit d'une migration temporaire dont les modalités sont fixées par les impératifs du marché. Ainsi, contrairement à la libre circulation des travailleurs dans l'espace économique européen où les personnes disposent de la liberté de choisir le lieu de vie et de travail, la migration temporaire est un choix de l'employeur (fournisseur de service) tant au niveau de la localisation géographique que de la durée du séjour.

La migration temporaire ne donne pas accès aux droits politiques, à la citoyenneté de résidence, au marché du travail national et à la protection sociale du pays d'accueil. Ce type de migration rencontre parfaitement les intérêts financiers des entreprises transnationales en exploitant sans barrière le différentiel salarial des travailleurs et en évitant les politiques d'intégration citoyenne. C'est cela maximaliser les opportunités économiques et minimiser les risques sociaux. C'est du moins la thèse défendue sans nuance par l'organisation mondiale du commerce et ses sbires. Avec force et conviction, nous devons refuser que la gestion des migrations, au nom du développement et du progrès, ne réduise le travail en une marchandise.

2. Le second thème touche directement au financement du développement. Le volume des envois de fonds effectués par les migrants vers les pays d'origine n'a cessé, au cours de ces dernières années, d'augmenter au point de dépasser à l'échelle mondiale le volume de l'aide publique au développement. Ces fonds privés circulent soit via des organismes privés de transferts financiers forts coûteux, soit par des filières parallèles. La tentation est grande pour les pouvoirs publics de contrôler le transfert des volumes financiers et

d'orienter ces fonds vers un investissement productif. Il serait utile, au regard des montants concernés, de garantir des transferts sûrs et peu coûteux sans qu'une partie de ces fonds ne soient comptabilisée dans l'aide publique au développement. Enfin, l'envoi de fonds n'est qu'une partie de la contribution des communautés migrantes à la coopération au développement. Les communautés migrantes structurées autour d'un projet de développement doivent être reconnues comme acteur potentiel de l'action de coopération dans le sud.

3. Enfin le troisième point à l'ordre du jour du forum aborde la question de l'articulation et de la coordination entre la politique migratoire des Etats et la politique de coopération internationale. L'effort de coordination implique les politiques nationales, régionales et internationales. A ce titre, sur le plan national, le travail de coordination, en Belgique, est exemplaire de l'immensité de la tâche à accomplir. L'absence de concertation entre les entités fédérées, dans la préparation et l'élaboration des positions politiques, semble constituer la règle que l'exception. Les débats sont confinés voire confisqués. Comment a été élaborée la position défendue lors du dialogue de Haut niveau en septembre 2006 à l'ONU ? Comment les régions et communautés ont-elles été impliquées ? La Belgique prendra-t-elle des mesures pour intégrer l'asile, l'accueil, l'intégration et le développement des pays du sud ?

Sur le plan institutionnel, migration et développement reviennent à tous les niveaux de pouvoir. Si l'on considère le volet migration, intégration et accueil des personnes étrangères, les compétences relèvent à la fois des entités fédérale et fédérées. La coopération relève également pour une part des entités fédérées. Or on voit mal comment aujourd'hui, dans l'état actuel des coordinations interministérielles, un espace de rencontre et de dialogue pourrait intégrer toutes les parties prenantes dans les politiques migratoires et de développement. Davantage que de coordination ou de transversalité, nous risquons de voir la politique de coopération au développement instrumentalisée par la politique de 'gestion' des flux migratoires. A titre d'exemple, le financement du développement pourrait rapidement couvrir les zones géographiques de départ ou de transit ou encore suivre les routes migratoires et ce indépendamment des besoins réels des populations locales.

Cette absence de concertation et de coordination caractérise aussi la société civile et le monde associatif. Le cloisonnement entre les organisations actives en coopération ou en éducation au développement et les organisations actives dans l'accueil, l'intégration et l'asile est encore d'actualité. Des tentatives de décloisonnement sont menées, timidement, par le CNCD qui vient de relancer un groupe de travail 'migration/développement' et par le CIRE qui mène également une réflexion sur le sujet. Si l'on veut connecter intelligemment les volets migration, accueil, intégration et développement, il est maintenant impératif de mettre autour de la table tous les acteurs : ONG de coopération, d'éducation au développement, associations de migrants, associations actives dans l'accueil et l'intégration, associations d'éducation permanente, syndicats... Les difficultés de dégager un positionnement clair et alternatif laisse tout le champ libre aux politiques libérales.

Enfin, au niveau du dialogue international, nous devons œuvrer pour un rééquilibrage des rapports de force politique entre les pays riches et les pays pauvres. L'ordre mondial actuel étouffe les préoccupations des peuples du Sud au profit des intérêts des puissants. Il produit la misère et l'inéquité. Nous refusons cette mondialisation égoïste et

matérialiste. D'autres mondes sont à construire. De nouvelles solidarités internationales entre les peuples sont à inventer. Pour qu'ensemble, nous mettions rapidement un terme aux logiques de prédation et de précarisation du capitalisme, annulions la dette des pays du Sud, fondions une démocratie mondiale au service des peuples, revalorisons les valeurs de solidarité et de partage, réhabilitons la politique et culture comme moteur de développement et universalisons les droits sociaux.

## **Conclusion**

Le Forum sur les migrations risque de nous décevoir. Les questions de fond soigneusement évitées au profit de quelques petites mesures cosmétiques et médiatiques. Nous attendons des décisions politiques courageuses et innovantes. En guise de conclusion, Nous suggérons trois petites idées courageuses a nos représentants politiques : Ratifier la Convention des droits des travailleurs migrants de l'ONU, impliquer concrètement les associations de migrants dans la politique de coopération en les soutenant financièrement et enfin mettre en place une procédure de régularisation permanente des sans-papier. En posant ces trois actes, nous serons pleinement au cœur d'une politique qui intègre les migrations et le développement.

**x x x x x**